

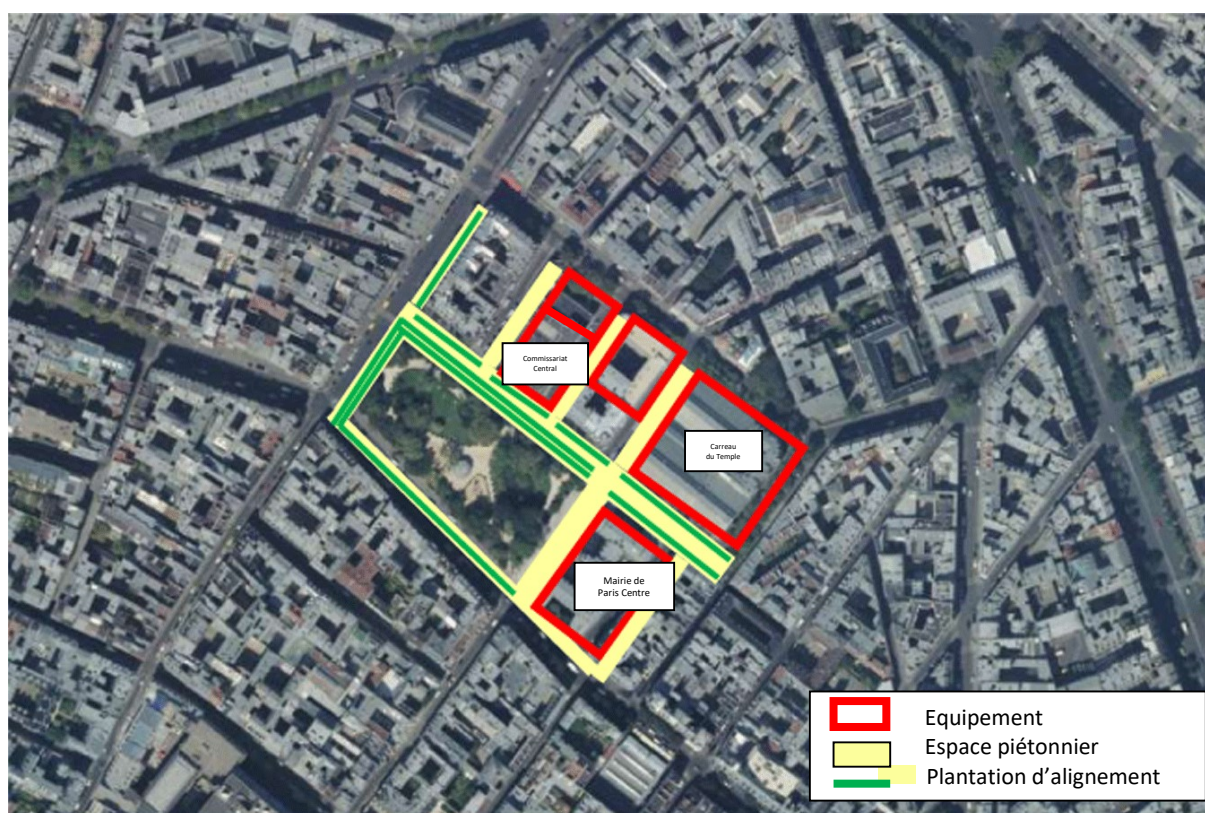
15°) Renforcement de la centralité de la mairie de Paris Centre

La mairie du 3ème arrondissement est devenue mairie de Paris-Centre, c'est à dire le monument majeur de la partie centrale de la capitale inscrite à l'intérieur des grands boulevards, au nord, et de la Seine, au sud.

Avec le Carreau du Temple, l'école Duperré, l'école maternelle Paul-Dubois et, surtout, le commissariat central de Paris Centre qui vient s'installer dans l'ancien immeuble restauré de la Garantie, c'est un ensemble d'équipements qui marque la volonté de centrer notre nouvel arrondissement sur sa mairie.

Pour renforcer la centralité des lieux, il importe que les espaces urbains qui desservent ces équipements soient réaménagés pour véritablement les accompagner.

Ainsi, il semble judicieux que les rues du Temple, Perrée, Paul-Dubois, Gabriel-Vicaire, Caffarelli soient revues dans leur aménagement de la rue Dupetit-Thouars jusqu'au trottoir de la rue de Bretagne pour être du même type que celui récent de la rue Eugène-Spüller devant le Carreau du Temple (élargissement des trottoirs, chaussée surélevée); fermées par des barrières amovibles comme les rues-aux-écoles (particulièrement justifiée, rue Paul-Dubois). La rue du Temple à 5 voies de largeur de chaussée devant le square du Temple pourrait être réduite à 3 seulement et le trottoir élargi au droit de celui devant le Monoprix et planté d'une double rangée d'arbres de haute tige. La rue Perrée et la rue de Bretagne pourraient aussi recevoir une rangée d'arbres du même type.





Dans la configuration actuelle des équipements majeurs **la rue Perrée** a vocation à devenir l'allée principale d'accès piétonnier à l'ensemble Mairie-Carreau du Temple-commissariat central. C'est la bras principal de la croix qu'elle représente avec la rue Eugène Spuller. Comme cette dernière, cette voie mérite un traitement similaire : trottoir abaissée (comme devant la mairie et le Carreau) et chaussée réduite en largeur, prolongement de la rangée d'arbres du côté sud le long du square du Temple (en continuité de l'alignement planté devant la mairie).



La rue Eugène Spuller est l'actuel parvis de la mairie et du Carreau, le deuxième bras de la croix



Les **rues Paul Dubois et Gabriel Vicaire** entre les rues Perré et du Petit-Thouars encadrent le nouveau commissariat de police de Paris-Centre. Pendant les travaux de ce nouvel et important équipement de l'arrondissement, une partie de la rue Paul Dubois et une part similaire de la rue Gabriel Vicaire sont condamnées par l'emprise du chantier. De plus des barrières de sécurité de part et d'autre de la chaussée protègent l'entrée de l'actuelle école maternelle Paul Dubois.

Il apparaît que ces deux rues bénéficient du même traitement et des mêmes restrictions de circulation et stationnement que la rue Eugène Spuller devant le Carreau du Temple.



Rue Paul Dubois



Rue Gabriel Vicaire

Dans le futur plan de circulation apaisée du Paris Centre, il est semble-t-il prévu de mettre à sens unique la **rue de Bretagne**. Il semble logique, dès lors, de réduire la largeur de chaussée et d'élargir son trottoir du côté du square du Temple et, ainsi, de prolonger l'alignement d'arbres qui se trouve le long de la mairie jusqu'à la rue du Temple.



La **rue du Temple**, devant le square du Temple, présente une chaussée qui supporte cinq voies de circulation automobile dont une pour les bus et une dévolue au stationnement. Dans le cadre du plan de circulation apaisée, la rue Réaumur serait réduite à trois voies dont une pour les bus. Il semble logique de prolonger ce principe sur la rue du Temple et d'en réduire la chaussée à trois voies comme c'est déjà le cas, plus au nord, devant le Monoprix. Dès lors, on peut imaginer un trottoir élargi devant le square et la Poste (dans le prolongement de celui devant le Monoprix), trottoir qui peut ainsi être planté d'un alignement d'arbres en continuité de celui qui se trouve devant la Poste.

